

SYNDICAT d'AMENAGEMENT du Bassin versant de la Dronne aval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 23 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois février à dix-huit heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. Jean-Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	X		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY	X		M. Laurent MONTIGAUD		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	X		M. Jean-Claude FAURE		
BORS	M. Yves DUPUY	X		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BRIE-sous-CHALAIS	M. Olivier RIVALAN			M. Fabrice BORDE		
CHALAIS	M. Joël MOTY			M. Marc DUFLOT	X	X
CHÂTIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE			Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
CURAC	M. Yvon GELINEAU	X		M. Noël GEORGES		
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	X		M. Joël LABROUSSE		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	X		M. Jérôme VRIGNAUD		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	X		M. Jean-Paul CROCHET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Christian PONTERY			M. Michel DUBOIS	X	X
MONTIGNAC-le-COQ	M. Damien HERY	X		M. Alain DESERT		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. Bernard HERBRETEAU	X		M. Jean Claude CHAUMET		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme. Myriam HUGUET		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. Michel PAUL-HAZARD			M. Loïc SEGUIN		
Ex SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL					
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET			M. Régis STEFANIAK		
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme Géraldine BOUILLON	X		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Jean-François VESSIERE	X	
RONSENAC	M. Jean-Paul GUILLON	X		M. Claude VAUTOUR		
ROUFFIAC	M. Jean-Marie RIBEREAU	X		M. Jean-Pierre VINCANT		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	X		M. Fabrice GUITARD	X	
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. Christian BOURDIER	X		M. Christophe DAMOUR		
SAINT-MARTIAL	Mme Martine VAN LECKWYCK-CATRY	X		M. Philippe LAGARDE		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. Alexandre DOUSSAINT			M. Sébastien COUTAND		
SAINT-ROMAIN	M. William RICHARD	X		M. Dominique LE GRELLE		
SAINT-SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	X		Mme Dominique RICHARDS		

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER	X		M. Jean-Claude SICAUD		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. Gérard GARON		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
La BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean-Michel ROUX		
BOSCAMNANT	M. Pierre BORDE	X		M. Guy BORDE		
La GENETOUIZE	M. Michel MARTY	X		M. Bernard BERGER		
SAINT-AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. Jean-Pierre GOUZILH	X	
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. Thierry SAUNIER	X		M. Alain FEUILLET		

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme Sophie BLANCHETON			M. Gérard MUSSOT	X	X
COUSTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Sylvie BOISSEL	X	
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. Bernard NADEAU	X		M. Bernard GUILLEMOT	X	
Le FIEU	M. Jean-Michel BRUNET	X		M. Michel VACHER		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	X		M. Jean-Pierre PAREJA		
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI	X		M. Jean-Paul MUSSET		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. Alain ARNOUD	X		M. Georges DELABROY		

TOTAUX**36****8****3**

Date de la convocation : 16 février 2018 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 36

Nbre total de délégués suppléants : 50 - Nbre total de délégués suppléants présents : 8

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 3

Nbre total de pouvoirs : 0

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme BOISSEL Sylvie

Nbre de votants : 39

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative,
- M. MARTINEZ Jean-François, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
- M. TEISSIER Matthieu, chargé de mission à la Communauté d'Agglomération du Libournais,
- M. MAINDRON Bernard, Vice-Président de la Communauté de Communes Haute Saintonge.

OBJET : Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents**EXPOSE :**

Monsieur le Président expose les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des syndicats issues des articles L.5211-12, R5212-1, R5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces articles précisent que :

- le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, indice 1022 (3 870.66 €) applicable depuis le 1^{er} février 2018, en fonction du mandat et de la population concernée par le syndicat.
- le plafond des indemnités pour le syndicat ayant une population comprise entre 20 000 et 49 999 habitants s'élève à 25,59 % de l'indice 1022, pour le Président et à 10,24 % de l'indice 1022, pour les Vice-Présidents.

Monsieur le Président précise que suite à la fusion des syndicats (SIAH du Sud Charente et SIAH de la Dronne aval) au 1^{er} janvier 2016 et à l'application de la loi GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, la taille du syndicat : nombre d'agents, volume des travaux et le territoire, ont augmentés et les missions, les responsabilités et les réunions sont plus nombreuses, c'est pourquoi il propose d'attribuer 100 % de l'indemnité maximum.

Cela correspondant à 25.59 % de l'indice 1022 soit 990.50 € brut / mois pour le Président.

Il propose que les 4 Vice-Présidents perçoivent également 100 % de l'indemnité maximum au regard de la délégation liée à chaque secteur géographique. Cela correspondant à 10.24 % de l'indice 1022 soit 396.36 € brut / mois.

Délégations aux 4 Vice-Présidents :

- **1^{er} Vice-Président** : Michel FOULHOUX, responsable de la Commission géographique de la Dronne sur le Département de la Gironde,
- **2^e Vice-Président** : Stéphane BEGUERIE, responsable de la Commission géographique de la Dronne sur le Département de la Charente,
- **3^e Vice-Président** : Bernard HERBRETEAU, responsable de la Commission géographique du bassin de la Tude,
- **4^o Vice-Président** : Patrice PELET, responsable de la Commission géographique la Dronne sur le Département de la Charente-Maritime.

Il est décidé à l'unanimité de membres présents de procéder au vote à main levée.

Résultats des votes :

Nombre de votants : 39

Pour : 39 Abstention : 0 Contre : 0

RESOLUTION :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE :**

- Que le **Président recevra une indemnité correspondant à 100 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**, soit 25.59 % de cet indice,
- Que les **4 Vice-Présidents recevront chacun une indemnité correspondant à 100 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**, soit 10.24 % de cet indice,
- Que **l'indemnité des élus locaux fera l'objet d'un ajustement automatique** en cas de revalorisation réglementaire,
- Que les **indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents prendront effet à partir 1^{er} mars 2018**,
- De donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,
Joël BONIFACE

